

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 074-217400613-20251117-DEL462025-AR

S²LOW



Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire le dix novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Gilles ARDIN, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN

EXERCICE :

12

NOMBRE DE CONSEILLERS

PRESENTS ET REPRESENTES :

11

DELIBERATION

RECEPTIONNEE EN

PREFECTURE LE :

DELIBERATION PUBLIEE LE :

PRESENTS :

Gilles ARDIN, Serge BELLEVILLE, Benoît BIBOLLET, Marie-Françoise CHARVIN, Gyliane CLERC, Georges HIERSO, Oumbarka LEGUESDRON, Isabelle LYONNAZ-PERROUX, Jérôme REGAT, Gérard VORLET.

ONT DONNE PROCURATION :

Agnès GUILLAUD-SAUMR à Georges HIERSO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Christelle DEBROUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

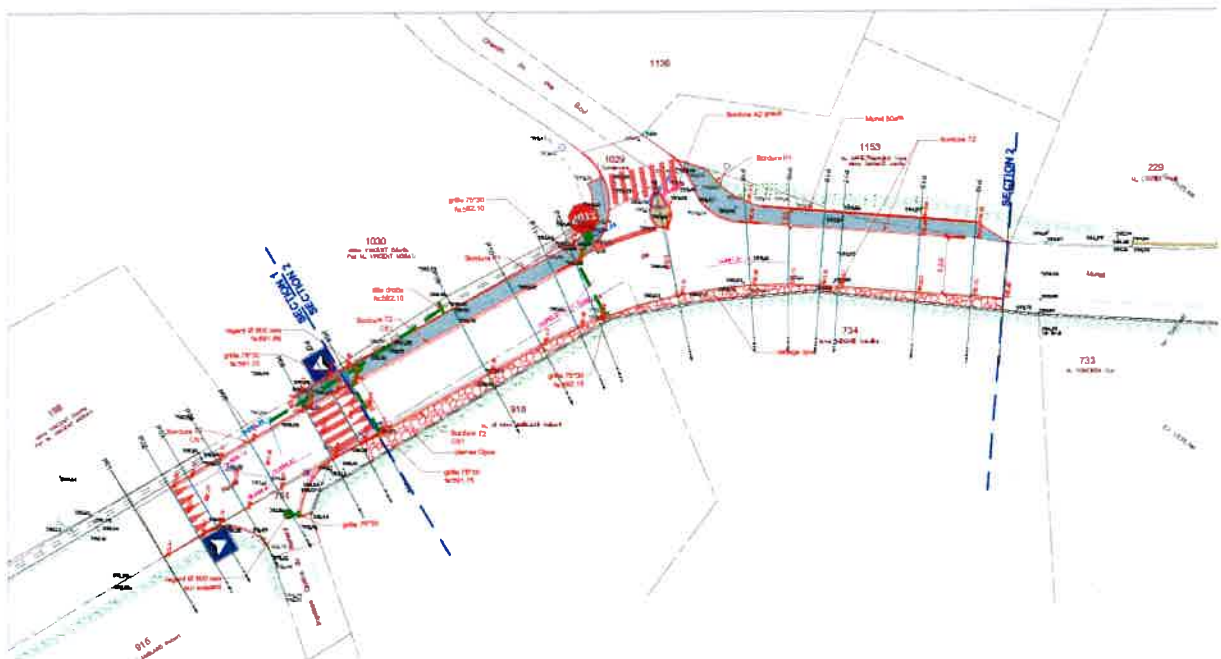
Jérôme REGAT

DELIBERATION N°46/2025 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX - SECURISATION RD38 CHEMIN DE PRA BOVI

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement de la D 38 du centre village à l'impasse Queue du Renard, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants le Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 22 septembre 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 10 octobre 2025 à 17 h.

Ce marché fait l'objet d'un lot unique.



Quatre offres ont été déposées dans les délais. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 074-217400613-20251117-DEL462025-AR

Au vu de ce rapport, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 211 284,53 € HT, celle-ci ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2014 de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 de la commande publique ;

Vu la délibération N°15/2025 du 09 avril 2025 approuvant le projet de sécurisation RD38 Chemin de Pra Bovi.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** le marché de travaux de sécurisation RD38 Chemin de Pra Bovi à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 211 284.53 € HT ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à l'exécution du marché.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La Secrétaire de séance



Le Maire

